

Séance du jeudi 18 décembre 2025 à 18h00

Délibération N° 2025_078 – Compétence ASSAINISSEMENT

Vote des tarifs Travaux et prestations de service 2026 en régie

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de Vinovalie à Rabastens sous la présidence de **François VERGNES, président**.

M. Cyril MANEN a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation et d'affichage : 11 décembre 2025

ETAT DES PRESENCES AU COMITE SYNDICAL DU 18/12/2025 - ASSAINISSEMENT

CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par	CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par
ALOS	CAUDERAN Alain		X		LASGRAISSES	ASSIE Alain			X POZZA P.
ANDILLAC	BROS Jacques	X			LA SAUZIERE ST JEAN	LAPEYRE Patrice		X	
AUSSAC	GUIBAUD Pascal	X			LE VERDIER	DELPECH Jean-Marc - supp DA SILVA S.	X		
BEAUVAIS SUR TESCOU	EGUILUZ Bernard - supp DIJOUX M.	X			LISLE SUR TARN	PUIBASSET Pascale		X	
BERNAC	DELERIS Jean-Michel	X			LOUPIAC	ESTRADA Laurent	X		
BRENS	TERRAL Michel	X			MEZENS	TISSERAND Jacques		X	
BRIATEXTE	ANGOSTO Richard		X		MONTANS	BEZIOS Jean-Marie	X		
BROZE	TRENTAZ Serge		X		MONDURAUSSE	PAULIN Georges	X		
BUSQUE	BOUYSSIE Bertrand	X			MONTELS	RAU Ludovic	X		
CADALEN	DAVALAN Christian	X			MONTGAILLARD	VIALAR Bernard	X		
CAHUZAC SUR VERE	YECHE Francis	X			MONTVALEN	DELABRE Grégory		X	
CAMPAGNAC	BOULOC Jean-Louis		X		PARISOT	CHARRUYER Sébastien		X	
CASTANET	POUX Cynthia - supp BONNEFOUS	X			PEYROLE	CAMALET Alain	X		
CASTELNAU DE MONTMIRAL	BOSC Frédéric	X			PUYBEGON	CINQ Robert-supp ROUFFIAC R.	X		
CESTAYROLS	BERNADOU Francis	X			PUYCELSI	LAMBERMONT Ghislain -supp BEILLEVAIRE E.	X		
COUFFOULEUX	TENEGAL Denis	X			RABASTENS	PAYA Ludvine		X	
FAYSSAC	RAUCOULES Gilles	X			RIVIERES	MANEN Cyril	X		
FENOLS	MOLLE Jean-Marc		X		ROQUEMAURE	SOULIES Claude		X	
FLORENTIN	DUBOE Jean-Marc		X		SALVAGNAC	MIRAMOND Bernard	X		
GAILLAC	SOUQUET Martine		X		SENOUILLAC	FERRET Bernard		X	
GIROUSSENS	DUSSEL Francis	X			SAINT BEAUZILE	FAGES Philippe		X	
GRAULHET	ORTEGA Fernand		X		STE CECILE DU CAYROU	CARAIRE Jean-Pierre	X		
GRAZAC	FAURE Nathalie	X			ST GAUZENS	BOULVRAIS Paul	X		
ITZAC	DURAND Pascal		X		ST URCISSE	FOURNIE Daniel	X		
LABASTIDE DE LEVIS	VERGNES François	X			TAURIAC	MARTINEZ Christian		X	
LABESSIERE CANDEIL	GALINIER Philippe - supp HACK D.			X VERGNES F.	TECOU	DUBIETZ Philippe	X		
LAGRAVE	SUDRE Didier	X			TONNAC	CARLES Jean-Louis		X	
LARROQUE	HELLAND Mark	X			VIEUX	KURGOUALE Rose-Marie	X		
Nombre de Délégués		18	9	1	Présents		16	11	1
56		quorum			34		2		20
					Représentés		Absents		

sans droit de vote

AUSSAC	BARTHE David	suppléant	LOUPIAC	POZZA Pascal	suppléant
CASTELNAU DE MONTMIRAL	BOUISSET Gilbert	suppléant	MONTANS	FORET Eric	suppléant
CESTAYROLS	THILLIEZ Claude	suppléant	RIMERES	MAUREL Jean-Claude	suppléant
GIROUSSENS	SOUBREVIE Robert	suppléant	TECOU	MALBERT Dominique	suppléant
GRAZAC	CHELINGUE Claude	suppléant	VIEUX	PIEUX Annick	suppléante

Objet de la délibération N° 2025_078

Assainissement : Vote des tarifs Travaux et prestations de service 2026 en régie

Dans la continuité des informations présentées lors du Débat public, le président propose les augmentations ou créations tarifaires suivantes :

- Les tarifs des prestations prévues au bordereau de prix de l'accord cadre de travaux augmentent de 1 %,
- Contrôles AC/ANC : le président présente les modifications de la liste tarifaire en lien avec les modifications des règlements de service,
- Partie travaux assainissement : prix supplémentaires proposés :
 - Frais d'études et de suivi des travaux de raccordement au réseau existant pour un projet de lotissement ou de constructions groupées (pourcentage par rapport montant global des travaux) = 10%
 - Contrôle des travaux d'assainissement internes aux lotissements et opérations groupées (ITV, étanchéité, essais de compactage, plans de récolement) avant rétrocession = 300,00 €HT auxquels s'ajouteront les déplacements éventuels.

Entendu l'exposé du président,

Vu les articles L2224-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Après en avoir délibéré, les délégués du Comité syndical du SMAEP du Gaillacois - compétence Assainissement, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent les tarifs Travaux et prestations de contrôles 2026 réalisés en régie et joints en annexe.

Ils autorisent le président à accomplir tout acte nécessaire à l'application des redevances annexées à la présente délibération.

DEL 2025_078		Élus	34	Élus représentés	2
Pour	36	Contre	0	Abstention	0

Le secrétaire de séance
 Cyril Manen



Le président
 François Vergnes



Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture et publication sur le site internet du syndicat



ASSAINISSEMENT

Tarifs Travaux et prestations de contrôles 2026 en régie

Montants validés par le Comité Syndical du 18/12/2025

	PRESTATIONS DE RACCORDEMENT	PRIX H.T.	T.V.A 20 %	PRIX T.T.C.
PR1	Participation aux Frais de Branchement (PFB)*	2 800,00 €	560,00 €	3 360,00 €
PR2	Frais d'études et de suivi des travaux de raccordement au réseau existant pour un projet de lotissement ou de constructions groupées (pourcentage par rapport montant global des travaux)	10%		
PR3	Contrôle des travaux d'assainissement internes aux lotissements et opérations groupées (ITV, étanchéité, essais de compactage, plans de récolement) avant rétrocession	300,00 €	60,00 €	360,00 €
<i>*Ces prix s'entendent pour une longueur maximale de 30 mètres hors travaux de terrassement pour lesquels un devis spécifique est établi sur la base des prix des Accords Cadres en cours.</i>				
<i>Toutes les prestations supplémentaires seront chiffrées avec les prix des Accords Cadres en cours (réactualisation de 1%)</i>				

	PRESTATIONS DE CONTROLES ET CONSEILS	PRIX H.T.	T.V.A 10 %	PRIX T.T.C.
	Assainissement : conseil			
ASS	Visite conseil (opérationnelle depuis septembre 2025)	75 €	10%	83 €
	Assainissement Non Collectif : création			
ANC 1	Instruction du dossier "Demande d'Installation d'Assainissement Autonome" (DIDAA)	250 €	10%	275 €
	Contrôle de la réalisation			
ANC 2	Remboursement en cas d'abandon du projet avant la réalisation (PC refusé, désistement...)	125 €	10%	138 €
ANC 3	Modification substantielle du projet initial sans déplacement de l'agent	75 €	10%	83 €
	Assainissement Non Collectif existant			
ANC 4	Contrôle à la vente	150 €	10%	165 €
ANC 5	Contre-visite après travaux dans les 8 semaines	75 €	10%	83 €
ANC 6	Contrôle périodique de bon fonctionnement (CPBF) durant la 9 ^e année et contrôles si non-conformité	150 €	10%	165 €
ANC 7	Pénalité pour rendez-vous non honoré	75 €	10%	83 €
ANC 8	Contre-visite : contrôle de bon fonctionnement après remise à niveau, ou second déplacement rendu nécessaire par l'impossibilité de réaliser le contrôle (cf art 5 du RDS)	75 €	10%	83 €
ANC 9	Contrôle dans le cadre d'une extension hors vente	150 €	10%	165 €
ANC 10	Pénalité pour refus de contrôle	250 €	10%	275 €
	Assainissement Collectif			
AC 1	Contrôle à la vente (2 agents), par logement au sens de l'INSEE	175 €	10%	193 €
AC 2	Contrôle neuf, existant nouvellement raccordé ou ponctuel (2 agents), par logement ou par espace commun de copropriété muni d'un point d'eau	175 €	10%	193 €
AC 3	Contre-visite après travaux dans les 8 semaines	75 €	10%	83 €
AC 4	Contrôle simultané de plus de VINGT logements, de logements équipés de plus de VINGT points d'eau ou lotissement	sur devis		

Définition

Un logement est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local sauf avec les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, etc.) ;

- indépendant, c'est-à-dire ayant une entrée avec accès direct sur l'extérieur ou sur les parties communes de l'immeuble.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants.

Bien qu'ayant des caractéristiques particulières, les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées et les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.) sont aussi des logements au sens de l'Insee.